



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

télévision

Question écrite n° 87649

Texte de la question

M. Frédéric Lefebvre attire l'attention de Mme la secrétaire d'État, auprès du ministre de l'économie, de l'industrie et du numérique, chargée du numérique sur les conclusions du rapport présenté par M. Marc Albert Cornier, conseiller consulaire de Toronto, concernant l'accès à la télévision française depuis l'étranger. Alors que du fait du développement des technologies de l'information et de la communication, nos compatriotes expatriés ont plus facilement accès à l'information française et entretiennent et maintiennent plus facilement le lien avec notre pays, le régime juridique de production audiovisuel a pour conséquence, une diffusion parcellaire et restreinte du programme télévisuel des chaînes françaises. Il avait suggéré afin de répondre aux attentes de nos compatriotes, de permettre la diffusion à la télévision de rattrapage en France et à l'étranger des œuvres coproduites par les chaînes de télévision françaises. Le rapport de M. Albert Marc Cornier propose la mise en place d'une commission d'enquête parlementaire sur la place de la France dans le paysage audiovisuel francophone mondiale. Il lui demande si le Gouvernement, à défaut de la création d'une telle commission serait disposé à constituer un groupe parlementaire de travail dans lequel participerait notamment des parlementaires et des membres de l'Assemblée des Français à l'étranger.

Données clés

Auteur : [M. Frédéric Lefebvre](#)

Circonscription : Français établis hors de France (1^{re} circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 87649

Rubrique : Audiovisuel et communication

Ministère interrogé : Numérique

Ministère attributaire : Numérique

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [1er septembre 2015](#), page 6595

Question retirée le : 20 juin 2017 (Fin de mandat)